





BIEN CHOISIR SA BALISE DE DETRESSE EN POLYNESIE FRANCAISE



Principales Balises utilisées	Radiobalise de Localisation des Sinistres (RLS) 	Balise Maritime de Localisation Personnelle PLB Maritime 	PLB multi-usages 	Emetteur de Localisation d'Urgence 
Identification du navire (codage MMSI)	OUI Obligatoire (1)	OUI Obligatoire sous condition (1)	NON	OUI Identification Aéronef
Enregistrement sur base de données	ANFR www.anfr.fr	Obligatoire ANFR www.anfr.fr	Autre (2) FMCC https://registre406.cnes.fr	AESA
Etanche	OUI	OUI sans adjonction de protection	Selon modèle !!	OUI
Flottabilité	OUI + option de largueur automatique	OUI sans adjonction de flottabilité	Selon modèle !!	--
Déclenchement	Automatique dans l'eau + Manuel	Uniquement manuel	Uniquement manuel	Automatique au choc + Manuel
Durée d'émission	48h	24h	24h	60h
Achat et Maintenance (sur le territoire)	OUI	OUI selon modèle!!	OUI selon modèle!!	--
Utilisation maritime	OUI	OUI sous conditions (3)	NON	NON

- (1) Sur demande une licence radio doit être délivrée par l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) ;
 (2) Les PLB non programmées avec le n° MMSI attribué par l'ANFR ne peuvent pas être enregistrées dans la base de données des navires prévue à cet effet. Elles doivent alors être enregistrées sur une autre base de données non contrôlée.
 (3) Les PLB maritimes doivent être codées avec un n° MMSI et portée sur soi en permanence.

REMARQUE : Les balises AIS et dispositifs de repérage d'homme à la mer MOB ne doivent pas être confondus avec les équipements ci-dessus (portée limitée et aucun enregistrement possible).



Pour tous renseignements, contactez-la

Direction Polynésienne des Affaires Maritimes

Tel. : (689) 40.54.45.00

ou écrivez nous :

securite.dpam@maritime.gov.pf

accueil.dpam@maritime.gov.pf